

RÉSUMÉ SOINS DE FIN DE VIE

	Objectifs de soins	Directives médicales anticipées (DMA)	Demande anticipée d'aide médicale à mourir (DAAMM)
Définition	Écrit qui indique les valeurs et les volontés d'une personne concernant les investigations, les soins ou les traitements à recevoir sous forme d'objectifs de soins	Écrit qui indique à l'avance les soins médicaux qu'une personne accepte ou refuse de recevoir dans certaines situations ⁱ	Écrit qui permet à une personne de donner à l'avance son consentement à recevoir l'aide médicale à mourir dans l'avenir, sous certaines conditions, alors qu'elle ne sera plus en mesure de consentir à recevoir le soin ⁱⁱ
Par qui?	Personne majeure et apte (ou son représentant) dont le pronostic actuel laisse entrevoir à court ou à moyen terme une non-amélioration ou une détérioration durable de son état de santé, de sa qualité de vie ou de son autonomie.	Personne majeure et apte	Personne : • Assurée RAMQ • Majeure • Apté à consentir • Atteinte d'une maladie grave et incurable menant à l'incapacité à consentir aux soins
Démarches	Formulaire disponible sur le site de l'INESSS et du MSSS Complété par le médecin ou IPSPL	Formulaire disponible sur le site de la RAMQ via Service d'authentification gouvernementale ou en faire la demande par téléphone Complété par la personne puis signature de 2 témoins, et envoi par la poste à la RAMQ ** Si par acte notarié, le notaire fera parvenir formulaire à la RAMQ.	Formulaire électronique complété en ligne par médecin ou IPS Signé par la personne + 1 ou 2 tiers de confiance (ou aucun) 2 témoins lors de la signature *Peut également être fait par acte notarié (témoin non nécessaire lors de la signature)

	Objectifs de soins	Directives médicales anticipées (DMA)	Demande anticipée d'aide médicale à mourir (DAAMM)
Quel(s) soins?	Objectif A : Prolonger la vie par tous les soins nécessaires Objectif B : Prolonger la vie par des soins limités Objectif C : Assurer le confort prioritairement à prolonger la vie Objectif D : Assurer le confort uniquement sans viser à prolonger la vie	5 soins suivants : • Réanimation cardiorespiratoire • Ventilation assistée • Traitement de dialyse • Alimentation forcée ou artificielle • Hydratation forcée ou artificielle	Aide médicale à mourir
Disponible où? Registre?	Dossier médical de la personne (copie au domicile, RI, CHSLD..)	Registre des directives médicales anticipées Une copie peut aussi être déposée au dossier médical	Dépôt obligatoire au Registre des DAAMM par le médecin, l'IPS ou le notaire

ⁱ Le formulaire de DMA permet d'accepter ou de refuser des soins dans les 3 situations suivantes:

- Si vous souffrez d'une condition médicale grave et incurable, et que vous êtes en fin de vie
- Si vous êtes dans un état comateux jugé irréversible ou dans un état végétatif permanent
- Si vous êtes atteint de démence grave, sans possibilité d'amélioration (exemples : démence de type Alzheimer ou autre type de démence à un stade avancé)

ⁱⁱ Pour consentir aux soins, la personne doit être en mesure de comprendre :

- la nature de la maladie pour laquelle un soin lui est proposé;
- les risques et avantages de recevoir le soin proposé vs les risques de ne pas recevoir le soin proposé